

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
 Article R. 122-3 du code de l'environnement
 N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale	Date de réception : 26/07/2017	Dossier complet le : 26/07/2017	N° d'enregistrement : 2016-0183
--	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

1. Intitulé du projet

BRAY DUNES
 Avenue de l'Eglise
 Création d'une aire de camping cars de 18 places

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
 Nom : Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale :
 Commune de Bray Dunes
 Nom, prénom et qualité de la personne :
 Madame Catherine VERLYNDE Maire
 habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET : 2 1 5 9 0 1 0 7 5 0 0 1 4
 Forme juridique : Commune

joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
42 a	Aire de stationnement de 18 emplacements réservée aux camping cars.

4. Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
 Doivent être annexés au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

Aménagement d'une aire de passage pour les camping cars de 18 emplacements dans le périmètre du camping existant.
 Le terrain concerné par le projet a une superficie de 2865 m².
 Une aire de service sera créée pour la vidange des eaux usées et des eaux grises avec raccordement sur le réseau eaux usées existant.
 Les revêtements utilisés seront perméables pour favoriser l'infiltration des eaux météoriques.
 Seul le sas d'entrée sera réalisé en enrobés.
 Voir la note paysagère annexée.

4.2 Objectifs du projet

La création de cette aire de camping car permettra à la commune de Bray Dunes de répondre à la demande touristique croissante et de canaliser le stationnement des camping cars sur la commune.
Cet équipement permettra un accueil dans de meilleures conditions des camping cars de passage sur la commune.
Le choix de l'emplacement permettra à la commune d'optimiser les services déjà présents sur le camping municipal et de contrôler le fonctionnement des équipements : aire de service, contrôle d'accès.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la phase de travaux les tâches réalisées seront les suivantes :

- nettoyage du site
- démontage du chalet en bois
- décapage de la terre végétale
- terrassément pour réalisation des fonds de forme
- mélange du sol en place avec des cailloux pour réalisation d'un mélange sable/pierre alliant portance et perméabilité
- pose des pavés béton avec joints engazonnés
- mise en œuvre de galets en couche supérieure
- réalisation de l'aire de service
- réalisation de l'aire d'attente et du sas d'entrée
- pose de la barrière et de la borne pour contrôle d'accès
- pose des candélabres
- pose du mobilier
- plantation des haies
- réalisation du cheminement piétons en dalles remplies de gravillons
- pose des clôtures en périphérie

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ville sera garante et exploitera l'aire de camping cars sous la réglementation du régime hôtelier.
La période d'exploitation ira du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
L'accès sera géré par une barrière et un automate.
Une borne permettra aux utilisateurs d'obtenir de l'eau potable.
Des bornes seront réparties sur l'aire pour l'alimentation électrique.
Les effluents en provenance des utilisateurs seront collectés via l'aire de service et envoyés vers le réseau eaux usées situé dans l'avenue de l'Eglise.
Les utilisateurs de l'aire pourront bénéficier des services du camping municipal en empruntant la liaison douce piétonne aménagée à cet effet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Le dossier est soumis à Permis d'Aménager.
 Le dossier n'entre pas dans les rubriques de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain concédée par le projet : 2865 m ² Nombre d'emplacements : 18 unités Places de stationnement en pavés drainants : 750 m ² Voie perméable : 1070 m ² Espace piétons : 530 m ² Sas d'entrée en enrobés : 30 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

BRAY DUNES
 Avenue de l'Église
 Camping municipal

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
 et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de
 l'annexe à l'article R. 122-2 du
 code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7.5 agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Camping municipal créé en 1947, capacité de 590 emplacements.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
 différentes composantes de votre projet et
 indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inp.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Lequel/Laquelle ?

	Oui	Non	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En zone de montagne ?
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?
Commune de Bray Dunes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le territoire d'une commune littorale ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?
PPBE approuvé le 8/12/2015	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

<p>Le projet est en dehors d'une ZH identifiée par le SAGE du Delta de l'Aa. Le projet est identifié en zone a dominante humide au SDAGE Artois Picardie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>
<p>Commune concernée par le PPRN inondation par submersion marine. PAPI du Delta de l'Aa.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans un site inscrit ?</p>
<p>Lequel et à quelle distance ?</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>
<p>En bordure du site Natura 2000 : Dunes de la plaine maritime flamande.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'un site Natura 2000 ?</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'un site classé ?</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel	Oui	Non	Incidences potentielles
Pas de rabattement de nappe prévu pendant le chantier. Les besoins en eau potable sont fournis par le réseau d'adduction existant approvisionné par la nappe de la crête, prélèvements à Mouille.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?
Aucun drainage, sol filtrant, pas de dispositif de collecte des EP, infiltration directe des eaux météoriques au point de chute.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?
Décapage terre végétale, le projet colle au terrain naturel pour ne pas modifier le profil naturel de la zone : voir notice paysagère annexée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Est-il excédentaire en matériaux ?
Apport de matériaux calcaires pour la fondation de la plateforme et des places de stationnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?
Site artificialisé et anthropisé, entretenu par l'exploitant du camping, faible possibilité d'espèces protégée ou patrimoniale.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?
Site artificialisé et anthropisé, entretenu par l'exploitant du camping, faible possibilité d'espèces protégée ou patrimoniale.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

<p>Du fait de sa proximité avec ces zones.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?</p>	
<p>Espace antropicque, entretenu et habité par l'homme, boisé d'espèces à faible valeur patrimoniale : peupliers ...</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	
<p>Remontée de nappe : possibilité très faible à inexistante vis à vis des risques d'inondation par remontée de nappe. Argile : aléa argile nul.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p>	
<p>Déplacement de camping cars utilisant l'aire de stationnement.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des déplacements/des trafics</p>	
<p>En phase chantier : utilisation des engins de chantier. En phase d'exploitation : activités humaines de plein air en journée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<p>Nuisances</p>

<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement pour le compactage des fonds de forme. Aucune vibration en dehors de la phase des travaux</p>	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>Rejets habituels par une zone utilisée par des campings cars : rejet des véhicules fréquentant le site.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Infiltration totale des eaux pluviales et directe : matériaux perméables Eaux usées au réseau d'assainissement de la CUD avec autorisation du gestionnaire.</p>	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production d'ordures ménagères collectées par la communauté Urbaine de Dunkerque pour traitement dans le CVE de Dunkerque.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p>Engendre-t-il des déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>Engendre-t-il des nuisances olfactives ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Engendre-t-il des nuisances olfactives ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>
--	--------------------------	-------------------------------------	---	--	--------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	-------------------------------------	--	---	--------------------------	-------------------------------------	--	---	--------------------------	-------------------------------------	---	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	--	--------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	-------------------------------------	--

Emissions

Une fréquentation touristique de camping cars en provenance de la Belgique est possible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Non Oui Si oui, décrivez lesquelles :

Cadre de vie / Population / Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?
Projet paysager à forte qualité environnementale, valorisant le site par rapport à l'existant : appel à un architecte paysagiste pour intégration dans le site.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le site est actuellement en zone NC compatible avec les orientations d'aménagement et de programmation du PLU en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
 Voir Notice paysagère annexe.

7. Auto-évaluation (facultative)
 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Etant donné les caractéristiques physiques du site (nature des surfaces, exploitation par l'homme, entretien), la proximité immédiate de l'habitat et du tissu urbain de la commune, ainsi que les mesures prises pour réduire les incidences du projet il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :
<input checked="" type="checkbox"/>	2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
<input checked="" type="checkbox"/>	4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	5 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
<input checked="" type="checkbox"/>	6 Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Notice paysagère du Permis d'Aménager.

Empty table area for listing annexes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bray Dunes

le,

13.07.2017

Signature

Handwritten signature and official seal of the Bray Dunes community.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Localisation à l'échelle du territoire (source géoportail.fr)



Localisation à l'échelle de la commune



Département du Nord
BRAY DUNES
Avenue de l'Eglise

PLAN DE SITUATION
Annexe 2



N° Dossier	
14382 B0315	02/10/2015
14382 B0315	DB
14382	14382

GRAVELINES
14 rue Vandenholde
59 820 GRAVELINES
Tel - 03 20 29 15 51
Fax - 03 28 65 30 89

CALAIS
15 rue du Mol du Tossigny
62 100 CALAIS
Tel - 03 21 34 61 56
Fax - 03 21 34 12 95

ARDRES
372 avenue de Saint-Omer
62 610 ARDRES
Tel - 03 21 82 81 60
Fax - 03 21 82 35 61

BPH - Société de GEOMETRES EXPERTS DPLG

www.geometre.net



ADRES

37 avenue de Saint-James
47 410 ARDRES
Tel - 03 21 02 01 60
Fax - 03 21 82 35 61

CAINIS

15 rue du Mal de Tossigny
62 100 CAINIS
Tel - 03 21 34 61 56
Fax - 03 21 34 12 95

GRAVELINES

14 rue Vanderghele
59 820 GRAVELINES
Tel - 03 28 23 15 51
Fax - 03 28 65 30 89

BPH - Société de GEOMETRES EXPERTS UPLC

www.geometre.net

14383 BCCIS	
FD	08
011	



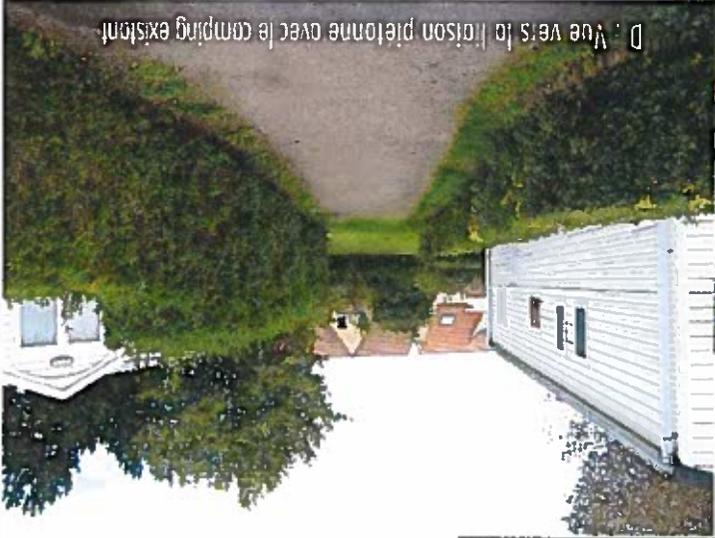
B : Vue vers le camping depuis l'extrémité du projet



C : Vue vers le terrain depuis l'extrémité du camping existant



A : Vue vers le Nord, Avenue de l'Église



D : Vue vers la maison piétonne avec le camping existant

ADRES
 372 avenue de Saint-Omer
 67 410 ARIERS
 tél - 03 21 82 81 60
 fax - 03 21 82 35 61

CAIATS
 15 rue du Mol de Tossigny
 62 100 CAIATS
 tél - 03 21 34 61 56
 fax - 03 21 34 12 95

GRAVELINES
 14 rue Vanderglabbe
 59 820 GRAVELINES
 tél - 03 28 23 15 51
 fax - 03 28 25 30 69

Département du Nord
BRAY DUNES
 Avenue de l'Église

ENVIRONNEMENT PROCHE
 Annexe 3



N° Dossier	
14383 8015	02/10/2015
FD	03
03	03



Ingénierie Experts & Ingénierie

01/03/2016 14:53:27 (M 31)



PLAN DES ABORDS Annexe 5

Département du Nord
BRAY DUNES
Avenue de l'Église



N° Dossier

14382 B0315	
+/- 1/2500	
DR	
10	1001
	1001

GRAVELINES

14 rue Vendémiaire
59 820 GRAVELINES

Tel - 03 28 23 15 51
fax - 03 28 65 30 89

CALAIS

15 rue du Mal de Tossigny
62 100 CALAIS

Tel - 03 21 34 61 56
fax - 03 21 34 12 95

ARDRES

377 avenue de Saint-Gilles
62 610 ARDRES

Tel - 03 21 82 81 60
fax - 03 21 82 35 61

BPH - Société de GEOMETRES EXPERTS DPLG

www.geometre.net



b2i
ZA de Socx
36, route de Bierne
59380 SOCX
Tél : 09 67 25 06 36

Maitrise d'œuvre VRD

Notice descriptive, état des lieux
Potentiels et déficiences du site
Projet d'aménagement

PA 2

Réalisation d'une aire de camping-car paysagère

Commune de BRAY-DUNES



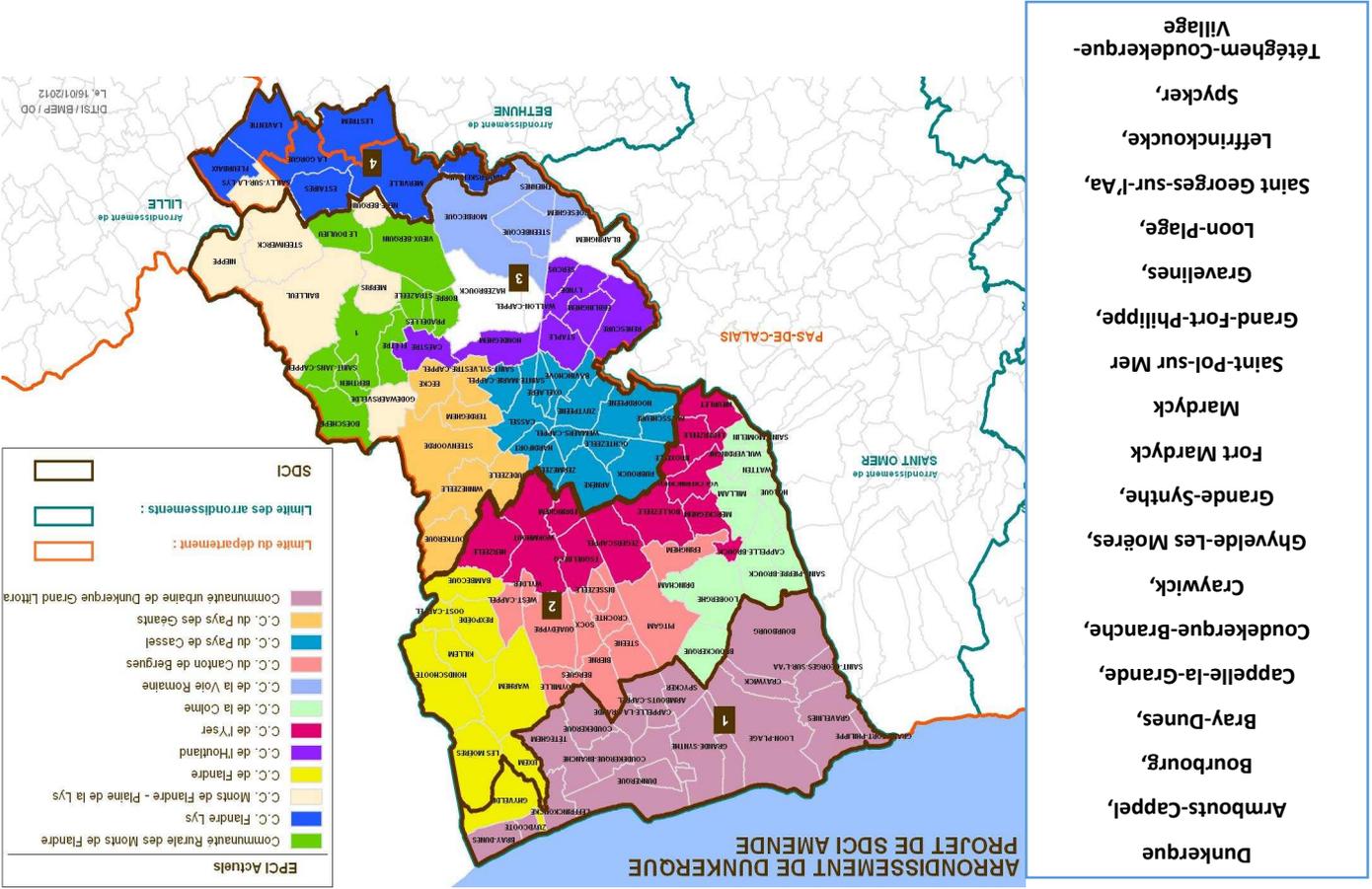
Table des matières

2	1. LOCALISATION DU PROJET
2	1.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GLOBALE
3	1.2. LOCALISATIONS DES ZONES PROCHES DU SITE.
4	2. SITUATION DU PROJET
5	3. DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION
5	3.1. SITUATION DE DROIT
5	3.1.1. PLAN DE CADASTRE
5	3.1.2. PLAN LOCAL D'URBANISME
6	3.1.3. SITE CLASSE
7	3.2. MILIEU HUMAIN
8	3.3. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL
8	3.3.1. RELIEF ET GÉOLOGIE
8	3.3.2. HYDROGRAPHIE
9	3.3.3. FAUNE ET FLORE
10	3.3.4. FAUNE ET FLORE
12	4. SITUATION EXISTANTE DU SITE
12	4.1. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
15	4.2. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
18	5. FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET PAYSAGER

1. LOCALISATION DU PROJET

1.1. Localisation géographique globale

Le projet se situe dans les Hauts de France, sur la commune de BRAY-DUNES rattachée au territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Ce vaste territoire est composé de 19 communes :

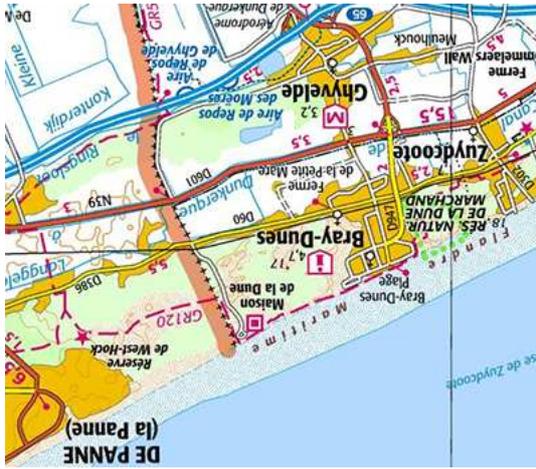


La communauté Urbaine compte 199 682 habitants pour une superficie de 712 km². La commune de Bray-Dunes se situe dans le canton de Dunkerque, à une distance de 17 km, 60 km de Lille et 76 km de Calais.



1.2. Localisations des zones proches du site.

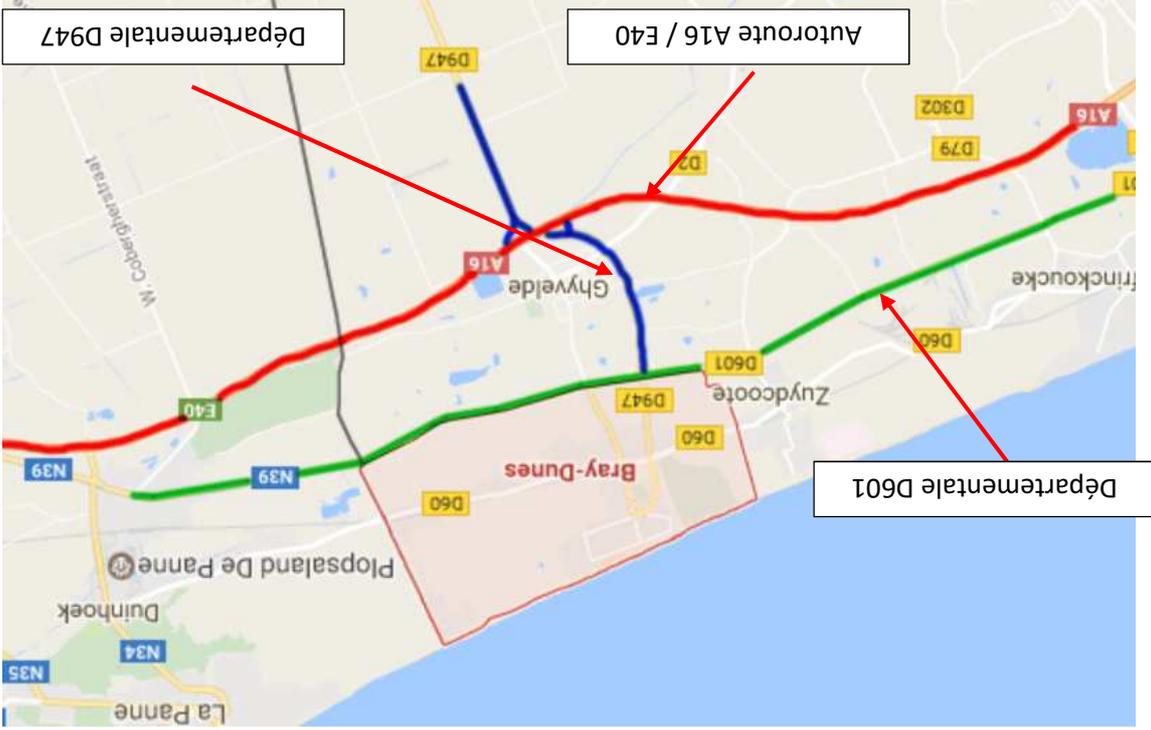
Bray-Dunes est une ville côtière d'environ 8,57 km², pour 4 662 hab. Elle se situe à la frontière Belge à 10min de la ville d'Adinkerke.



Elle est traversée par une route à deux voies qui relie Dunkerque via Zuydcoote et Leffrinckoucke, à Furnes via la Panne. Une route à deux voies la traverse. Celle-ci relie Dunkerque à Furnes en passant par Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes et la Panne.

Cette commune se situe à quelques minutes de l'autoroute A16 sortie Ghylde.

Des lignes de bus desservent Dunkerque, la Panne ainsi que Ghylde. Un réseau de bus dessert la Panne via Dunkerque et Ghylde.



2. Situation du projet

La zone de projet se trouve à proximité de l'Avenue de l'église et se trouve dans l'emprise du camping existant.

La superficie de la zone projet est d'environ 2865m². On peut observer sur la photographie ci-dessous que la zone projet est prise en étau entre la ville (en rouge) et le camping (en bleu). Du côté ville, les habitations sont de types pavillonnaires (lotissements et maisons unifamiliales). Pour ce qui est du camping, l'espace est occupé par des mobil-homes, avec globalement 590 emplacements.

La zone verte correspond quant à elle, à la zone Natura 2000 et ZNIEFF.¹



Actuellement, le terrain est clôturé. Un mobil home est implanté sur le site. Une petite voirie en enrobé permet de rejoindre l'habitation.



3. Diagnostic et programmation

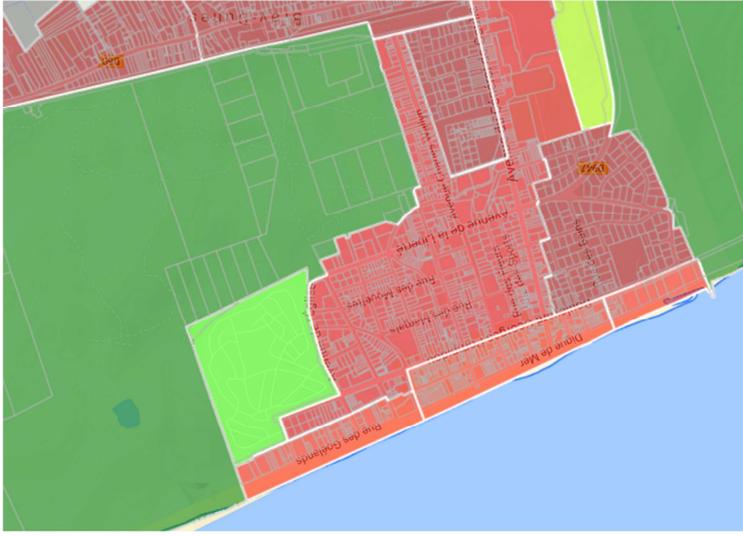
3.1. Situation de droit

3.1.1. Plan de cadastre

Le projet se situe sur la parcelle cadastrale du terrain de camping existant, au sud-ouest. La section cadastrale concernée par le projet est : Section AC n°520.



3.1.2. Plan local d'urbanisme



- Legende
- Zones naturelles
 - Zones à vocation Urbaine
 - Zones d'urbanisation
 - Zones à vocation économique
 - Zones agricoles

Le secteur étudié est classé en zone NC, zonage autorisant l'aménagement d'emplacements de camping-car ou de caravanning. En revanche, toute autre occupation y est interdite.

3.1.3. Site classé

Sur la carte du PLU il est possible d'observer que le terrain situé à proximité, en dessous de notre zone d'intervention se situe en zone naturelle. Cette zone est d'ailleurs classée ZNIEFF et Natura 2000 et appartient au Conservatoire du Littoral.

Les Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques :

ZNIEFF n°034 : **Dunes du Perroquet** : elle présente toutes les communautés végétales de la dune sèche.

ZNIEF n°075 : **Dunes Marchand** : cette dune présente pratiquement tous les stades de la diversité des complexes paraboliques dunaires. Cette diversité a permis le développement de toutes les communautés végétales nord-atlantiques de la xérosère (série évolutive des sables secs) et de la végétation de l'hydrosère (série évolutive des sables humides).

Natura 2000 FR3100474 **Dune de la Plaine Maritime Flandre** : Cette zone Natura compte une espèce de mammifère (*Phoca vitulina*), une espèce d'amphibiens et reptiles (*triturus cristalis*) et une espèce d'invertébrés (*Vertigo angustior*) justifiant la désignation du site en zone Natura 2000. De plus, elle compte également 10 habitats naturels figurant à l'arrêté du 16/11/2001. Cet arrêté définit les types d'habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

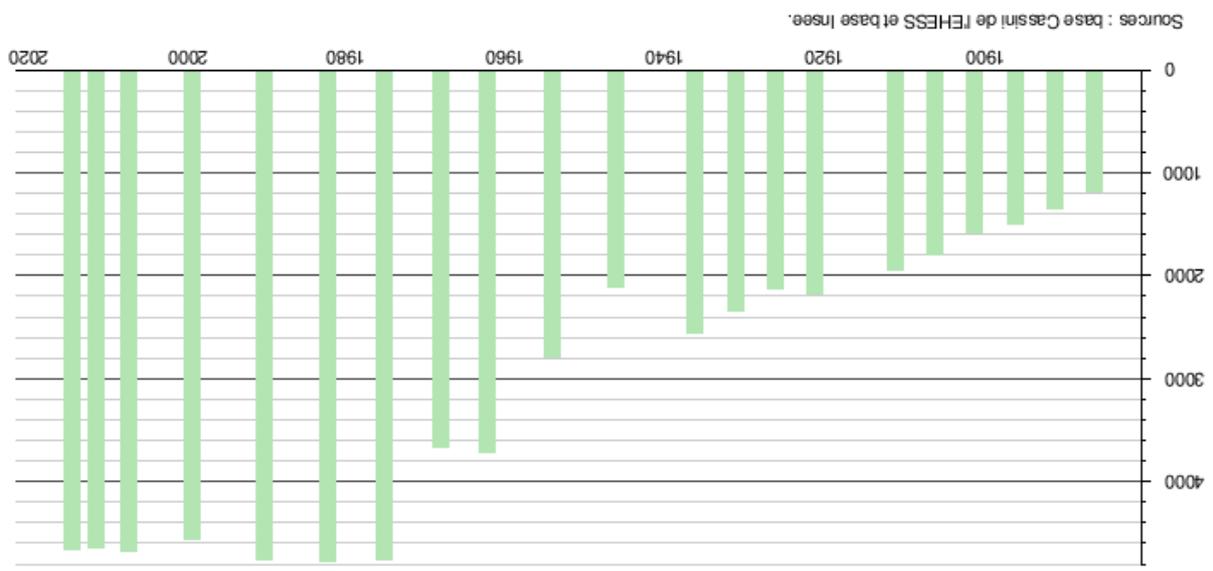
Natura 2000 FR3112006 **Bancs des Flandres** : Cette zone Natura compte 10 espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site en zone Natura 2000 ainsi que 15 espèces d'oiseaux migrateurs. Cette zone Natura s'étend en mer et sur une étroite bande côtière.



La zone d'intervention projet ne se trouve pas en zone sensible. Toutefois une prise en compte des différents critères faune, flore à proximité et de ce milieu est nécessaire car la zone définie pour le projet borde une zone globale Natura. Il ne faut donc pas nuire aux espèces qui y ont élu domicile.

3.2. Milieu humain

Bray-Dunes est une petite ville côtière de près de 5000 habitants, et connaît depuis les années 70 une explosion démographique. Stable depuis les années 80, le nombre d'habitants oscille entre 4500 et 4800.



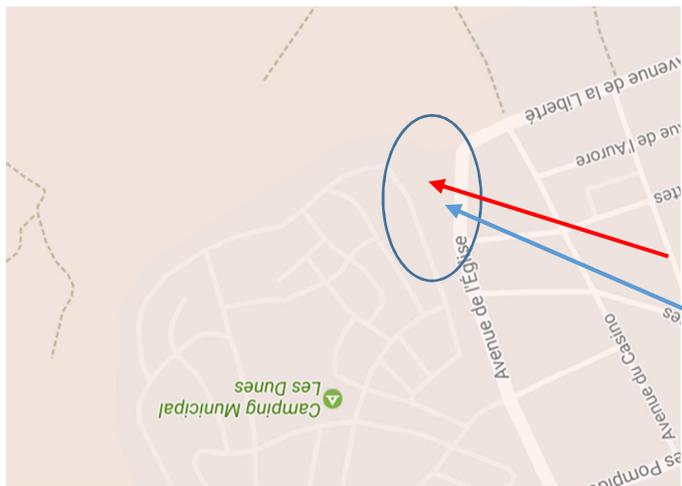
En 2009, 51 % des logements sont en fait des résidences secondaires. Bray-Dunes devient la ville ayant le plus de résidences secondaires du Nord.

Elle est principalement connue comme station balnéaire, avec ses différents campings :

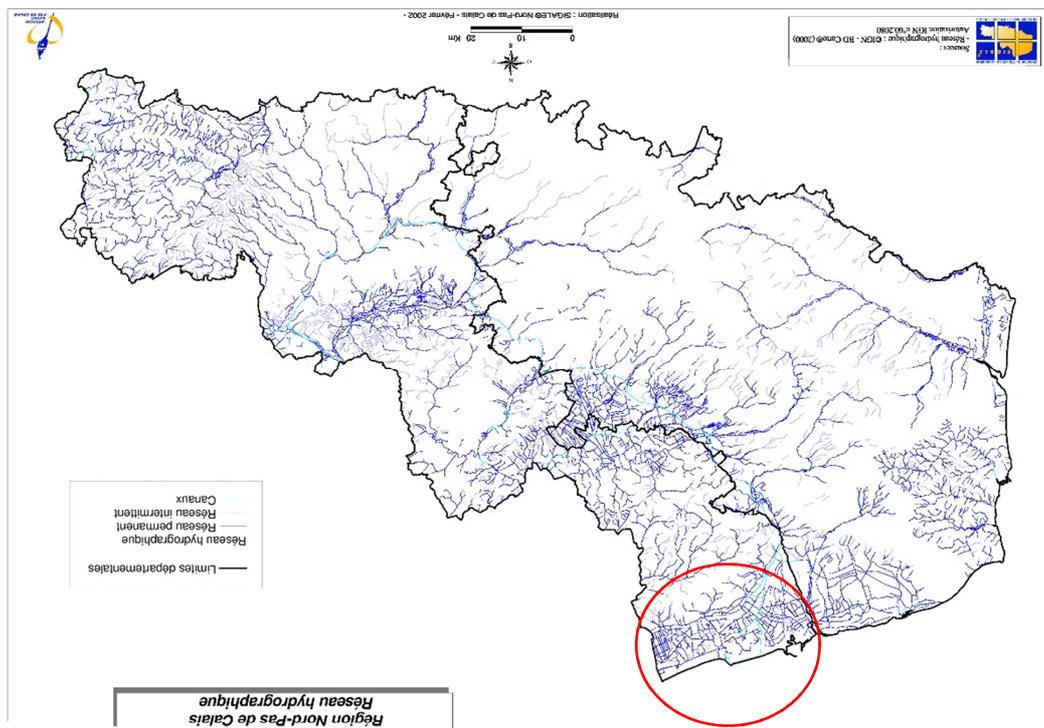
- Le camping municipal Les Dunes : 590 emplacements objet du présent dossier
- Le camping les pêcheurs : 33 emplacements
- Le camping les Tillouls : 56 emplacements
- Le camping Perroquet : 856 emplacements

La commune souhaite créer d'autres zones d'accueil pour les vacanciers. Ce qui permet d'élargir le panel d'accueil des campings cars entrent dans ce cadre et consentent des accueils sur des courts, moyens ou longs termes.

Sur notre zone d'étude, nous ne sommes pas concernés directement par le réseau hydrographique car aucun watergang ni ruisseau ne circule à proximité. Toutefois il s'avère nécessaire de prendre en compte la gestion des eaux pluviales. Elle doit pouvoir se gérer le plus naturellement possible.



Sur cette carte, on remarque que le réseau hydrographique est très dense. Sur la zone à proximité de Bray-Dunes, ce réseau est composé majoritairement des petits canaux (Watergangs) autour des champs qui permettent de gérer les forts événements pluviométriques mais aussi les grandes marées.

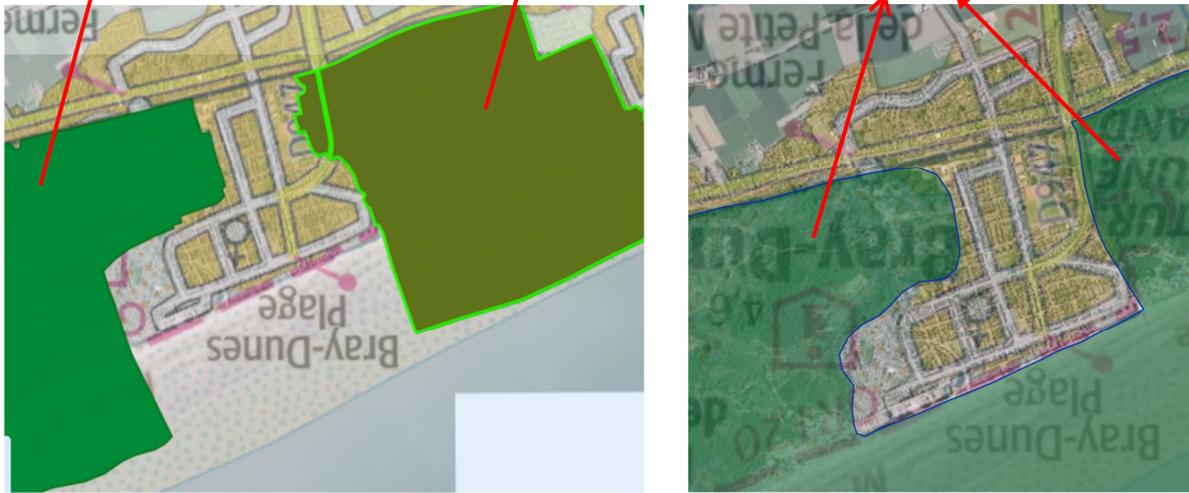


3.3.2. Hydrographie

3.3.3. Faune et flore

Selon l'INPN de nombreuses espèces animales, végétales et fongiques sont présentes et pour certaines d'entre elle sont protégées.

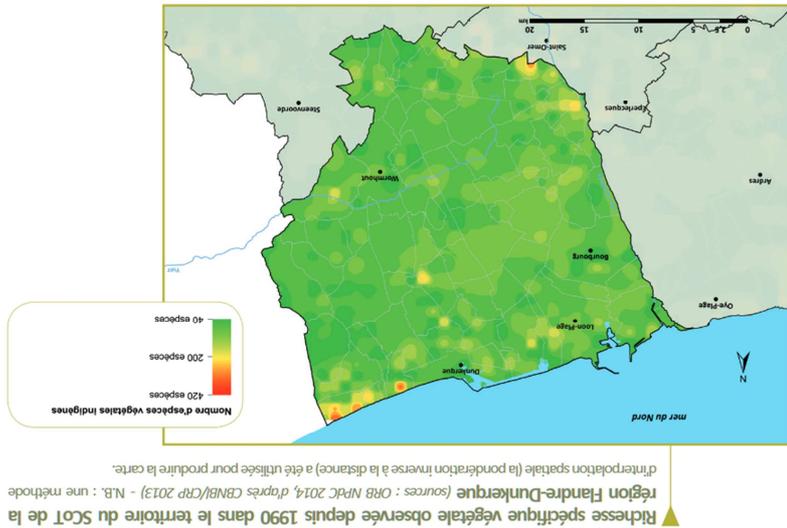
Dans la partie traitée précédemment sur les sites classés, nous avons retrouvé plusieurs zones ZNIEFF et Natura 2000. Elles encercent l'ensemble de la partie nord de Bray-Dunes.



La liste des espèces protégées est disponible sur le site de l'institut national du patrimoine naturel.

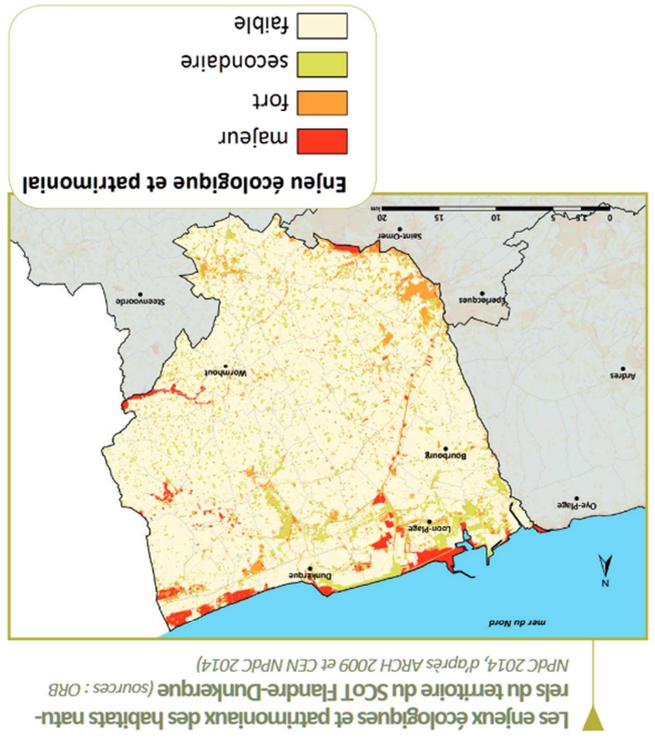
o La flore

Près de 780 espèces indigènes sont présentes sur notre beau littoral, et la grande majorité se situe sur les dunes (Perroquet, Marchand, Dewulf et plaine maritime flamande) qui sont à proximité de Bray-Dunes.





Plus localement, de la végétation est présente en mitoyenneté du site (bande enherbée et quelques arbres):



Malgré une urbanisation dense et une industrie très présente sur le littoral bon nombre d'espèces animales sont présentes (chauves-souris, amphibiens, petit reptiles, insectes, oiseaux et mammifères marins). Comme pour la flore, une majorité de ses espèces ont élu domicile dans les différentes dunes autour de Bray-Dunes.

- o La faune

4. Situation existante du site

4.1. Périmètre d'étude

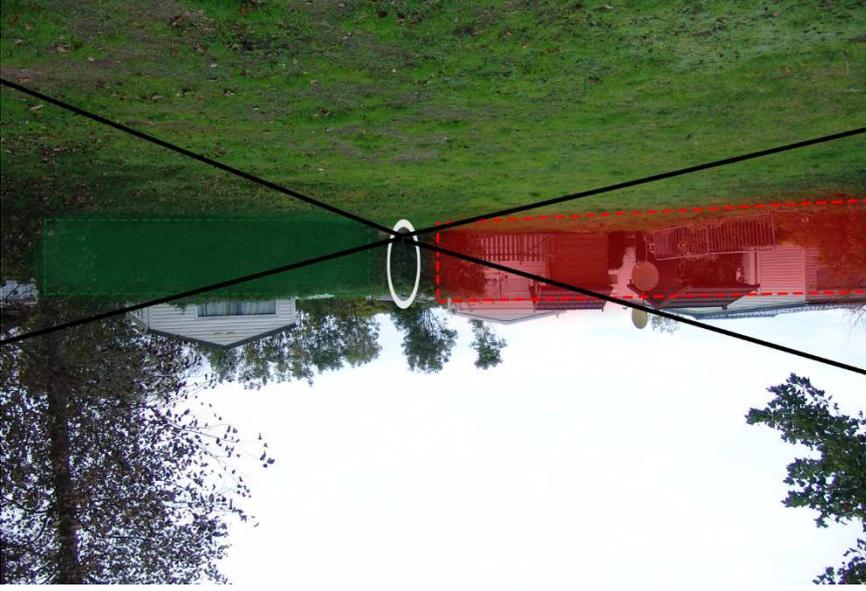
Le périmètre d'étude prend en compte le contexte environnant, et ce, pour une meilleure compréhension et analyse du site.



- Scénographie.

- 1 l'entrée du camping existant

La liaison avec le camping existant s'effectue uniquement par cette petite percée au travers des haies. Elle est donc à conserver. Sur le côté droit une haie est présente et permet de garder une zone d'intimité (non présente sur le côté gauche) il faut donc favoriser des clôtures ou haies pour garder ce côté confortable et intime séparant notre zone de camping-car de notre camping communal.



Ici encore le visuel direct sur le site peut être considéré comme facteur visuel négatif pour les personnes qui résident juste en face de cet espace.



- 2 Depuis l'avenue de l'église.

La vue dans le sens inverse (du camping vers la zone d'intervention) montre une visibilité trop importante sur les habitations se trouvant en face, il faut donc intensifier les plantations afin que les habitants n'aient pas de visuel sur la future aire de campings car. Le visuel est dit « préservé ».



Des habitations, de type pavillonnaires, accolées avec un jardinnet en front à la rue sont présent. Un espace de stationnement se trouve juste au bord, avec un trottoir puis la route.



En s'appuyant sur des photographies aériennes, on remarque qu'il serait plus judicieux et plus sécuritaire de déplacer l'entrée de l'aire de camping-car. Actuellement si un camping-car devait entrer sur le site, il bloquerait l'ensemble de la circulation routière et de nombreuses manœuvres seraient nécessaires pour entrer sur la zone. De même la visibilité pour en sortir ne serait pas optimale.



Entrée existante

Future entrée

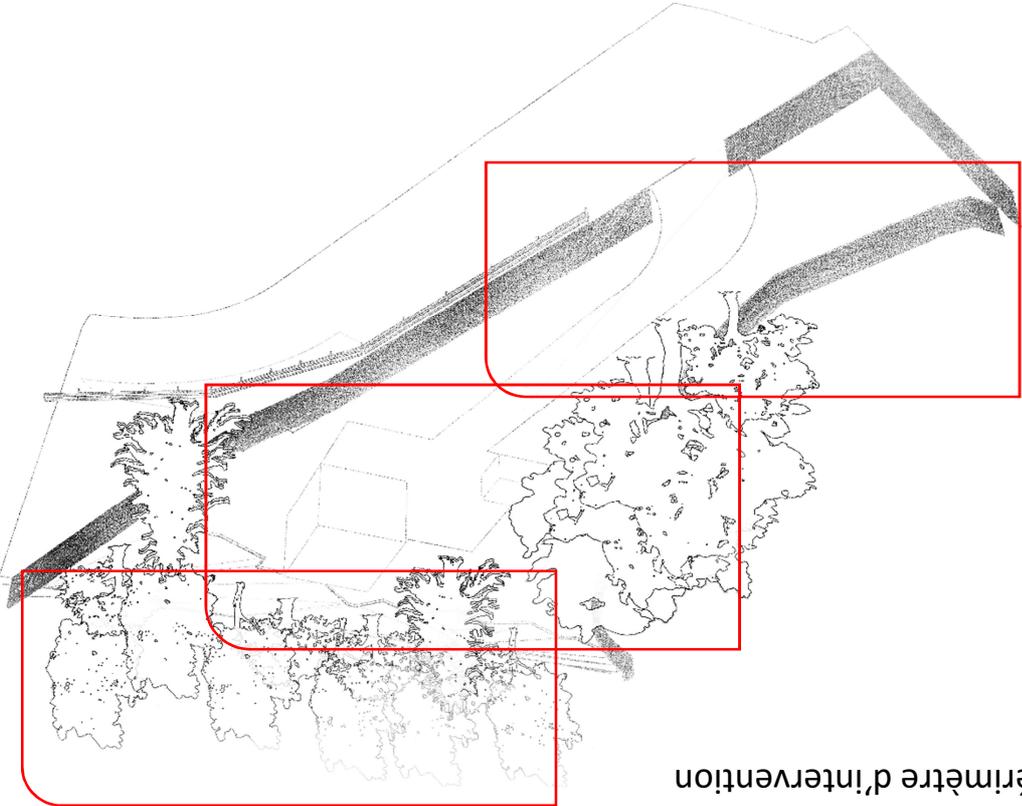




Les peupliers ne sont pas entretenus (risque de cassure et de chute de branche élevé)

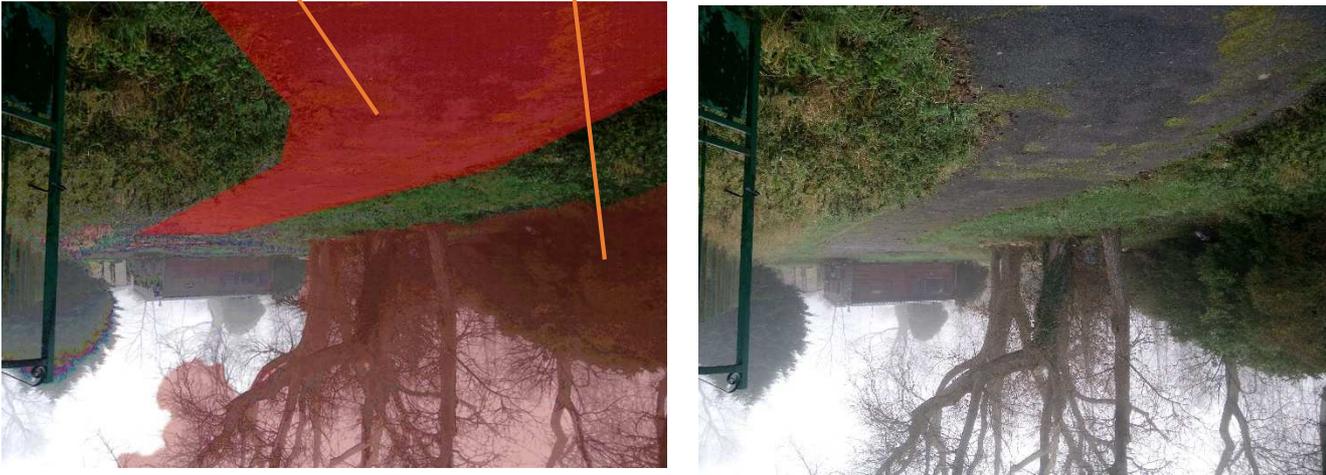
Actuellement, l'entrée s'effectue sur la partie gauche du terrain : petite entrée carrossable d'environ 2,5m avec un portail double vantail donnant vue sur un bosquet. Quelques trènes et 4 grands peupliers le composent.

- 1 L'entrée sur le site



4.2. Périmètre d'intervention

Le chemin qui mène à l'habitation est réalisé en enrobé, il est de mauvaise qualité et contraire au caractère paysager qu'il faut retenir sur le site.



Végétation à abattre

Enrobé à gratter et à évacuer

○ 2 le mobil-home

Cette partie est située au centre de la parcelle. Le mobil-home doit être détruit ainsi que le cabanon qui se trouve en face. Le grand cyprés ainsi que l'arbre taillé en plein centre de la parcelle seront à abattre. En revanche la clôture existante est à conserver.



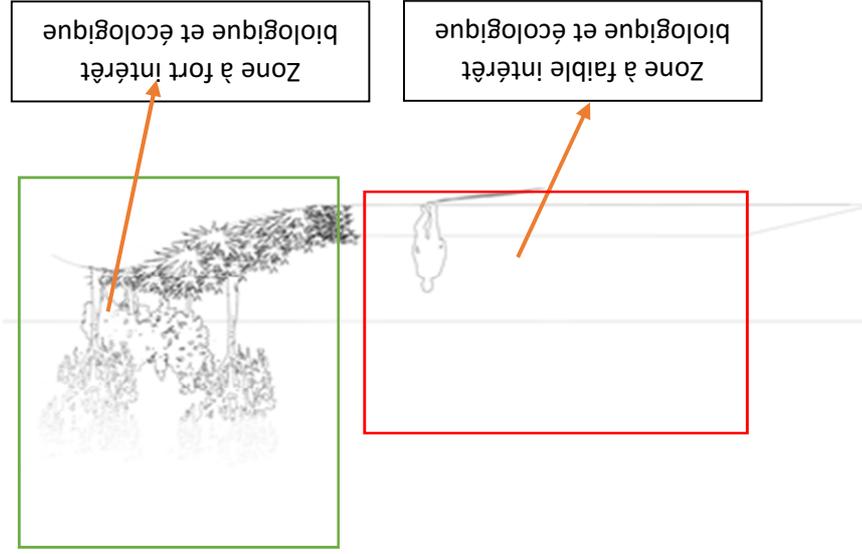
Mobil-home à détruire et évacuer

Végétation à abattre

o 3 La Dune

De loin la zone la plus intéressante de la parcelle, elle constitue une source de biodiversité à ne pas négliger.

Le site est en effet principalement composé d'herbacée et de bosquets plantés depuis maintenant quelques années. Mais la dune offre une perspective nouvelle de renforcement écologique et biologique étroitement liée avec la ZNIEFF qui se trouve quelques mètres derrière elle.



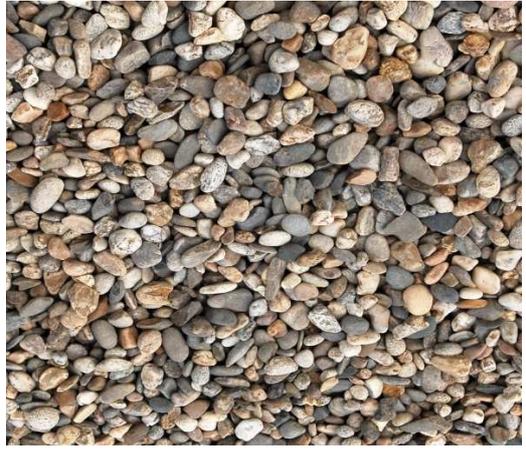
Il faut donc dans l'aménagement prendre en compte cette zone à fort potentiel paysager, qui est en grande partie composée d'argousiers, de charmes, de peupliers et d'herbacées.



5. Fiche descriptive du projet paysager

Diagnostic du projet d'aménagement paysager d'une aire de camping-car





L'espace central sera réalisé en mélange sable/ pierre recouvert de galets roulés à faible granulométrie et sera utilisé comme aire de manœuvre et comme une aire de rencontre. Entre chaque place de stationnement, se trouve une petite haie. Celle-ci est composée d'essence indigène qui sera maintenue par des fils tendeurs. Cela permettra à chacun d'avoir une zone de confort personnel et d'intimité.

- Limitation de l'artificialisation de la parcelle



La clôture existante est conservée et l'espace entre cette clôture et la glissière de sécurité est densifié en plantation pour éviter un vis-à-vis trop important avec les habitations qui se situent de l'autre côté de la route.

- Le vis-à-vis avec les riverains de l'avenue de l'église.

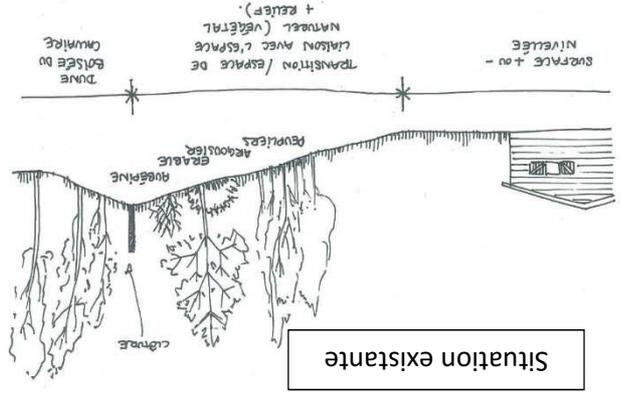
Cet aménagement offrira 18 places de stationnements dédiées aux campings-caristes grâce à une aire de service complète et soucieuse de son environnement.

- Conservation d'une lisière qualitative avec les espaces dunaires (Perroquet et Calvaire)

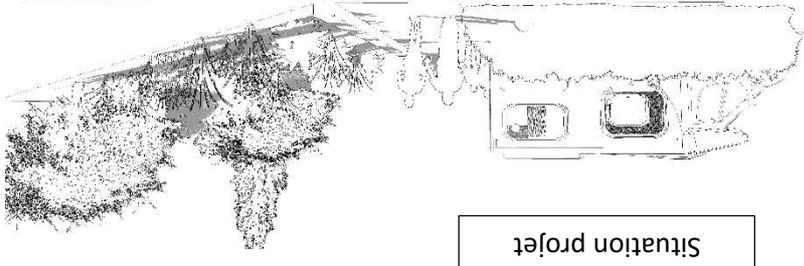
En ce qui concerne la dune boisée, une bordure d'une vingtaine de centimètres sera installée (saule tressé) de manière asymétrique créant une sensation de mouvement et invitant les promeneurs à la balade le long du milieu naturel.



La densification qualitative de plantes et d'arbustes tels que les oyats, les aubépines, de l'argousier, des troènes, permettra de maintenir durablement la dune en place. De plus, des zones pourront être laissées à nu pour permettre une végétalisation naturelle du site (Telle que les pelouses de dune grise).



Situation existante

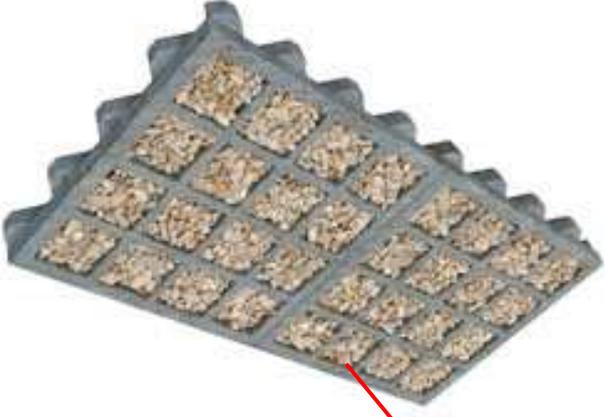


Situation projet

○ La liaison piétonne douce

Sur le contour du site, un cheminement piéton en dalle TTE rempli avec du gravier coloré, favorisera la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales. Il permettra la jonction douce entre le camping existant et cette aire de camping-car. Une zone de repos et de rencontre sera créée afin de favoriser les échanges entre les différentes personnes qui se trouvent sur le site, et ce toujours dans le respect de l'environnement.

Concernant la clôture, le choix d'un matériau d'aspect naturel, qui respecte l'identité du site et qui permet d'éviter un vis-à-vis trop important avec le camping, doit être privilégié. Dès lors un panneau en bois avec croisillon s'avère être un choix judicieux.



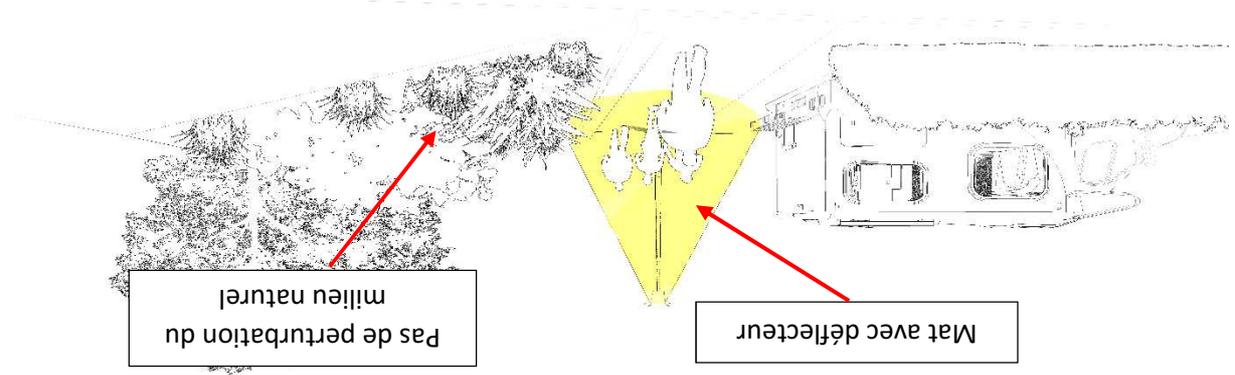
- Questionnements autour de la glissière de sécurité et des stationnements « sauvages » dans le virage.

L'entrée a été modifiée et déplacée pour permettre aux véhicules longs de rentrer et sortir facilement de l'aire de camping-car en toute sécurité et sans gêner les automobilistes. Ainsi, une partie de la glissière de sécurité est déposée et une aire d'attente est prévue (en pavé joint vert), sur le bas-côté afin de gérer les flux d'entrées sur la zone aménagée. Un panneau de stationnement interdit est également prévu (10 min maximum). Seule la zone devant la barrière est réalisée en enrobé (environ 20 m²) et ce pour des questions pratiques (installation des capteurs entrée, sortie etc...)



- L'éclairage du site

Pour l'éclairage sur site, des mats de 4 m seront installés avec éclairage LED. Ils seront équipés de déflecteur pour diriger la lumière au sol et éviter de perturber la faune et la flore présente sur site. L'arrêt de l'éclairage peut être envisagé (de 23h à 6h du matin par exemple) pour ne pas perturber le cycle des espèces nocturnes et diurnes.



La création d'une aire de camping-car est la solution la plus pertinente et la plus écologique pour cette zone « laissée pour compte ». En effet ce projet allie plusieurs atouts tant du point de vue de la biodiversité que du point de vue touristique. Réaliser une zone de service tout en préservant l'intérêt faunistique et floristique est un défi novateur que la commune de Bray-Dunes relève. Ainsi il est démontré qu'il est possible sur des zones à caractère écologique d'allier tourisme et biodiversité.

○ Travaux

La prise en compte du milieu environnant est un point important dans ce projet et sert de guide dans la conception mais aussi dans la réalisation des travaux.

Les travaux seront réalisés hors période de nidification notamment pour les travaux les plus importants : débroussaillage, abatage d'arbres, terrassements.

La limitation de l'imperméabilisation est aussi un facteur important de ce projet. C'est pourquoi la mise en œuvre de revêtements de type enrobés a été limitée au maximum et réduite à la zone d'entrée.

La majorité du projet sera réalisé en matériaux perméables favorisant l'infiltration des eaux de pluie : mélange terre/pierre ou sable/pierre revêtu de graviers pour la circulation des campings cars, pavés joints verts pour le stationnement et dalles remplies de gravillons pour les circulations piétonnes.

En accord et à la demande de la CUD il n'est pas prévu de rejet d'eaux pluviales dans le réseau existant dans la rue.

Les eaux usées et les eaux grises du site seront-elles envoyées vers le réseau existant pour être traitées par la STEP de Bray Dunes.

Une aire de service en béton sera réalisée sur le site pour permettre aux campings cars de vidanger leurs eaux grises et eaux usées.

.....